



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240809-2024_74-DE
Reçu le 13/08/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AOUT 2024

Le vendredi 9 août 2024 à 18h30,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 2 août 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO – Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO – Lucie MOULIN - Morgan MILANO — Maryse CASTELLANI – Marguerite CARBONI – Françoise VADA - Patricia ALUNNO – Olivier GIACOMETTI - Julie CLAVAUD

Pouvoirs : Marilène DALMASSO à Lucie MOULIN – Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI – Elise FERRARI à Julie CLAVAUD

Absents excusés : Jean-Charles QUERCIA - Cyrille LEJA – Florent Reynaud - Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	12	3	4

Mme Myriam PASTORELLI été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_74

Objet : 04 – 3.6 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES POUR DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT ENTRE LA CARF ET LA COMMUNE

La CARF a présenté un projet « remise en état de parcelles agricoles et revégétalisation des berges de la Vallée de la Roya » au comité de sélection Avenir des Vallées le 8 avril 2024 qui a été validé par le comité et le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Ce projet permettra de réaliser des travaux de remise en état de terrains communaux afin d'installer de nouveaux agriculteurs et revégétaliser les berges pour rétablir une continuité écologique.

Afin de réaliser ces travaux dont la CARF est maître d'ouvrage, ~~il convient de signer des conventions~~ de mise à disposition entre la CARF et chaque commune de la Vallée de la Roya pour la mise à disposition des parcelles pour la durée des travaux de remise en état.

CONSIDERANT que le projet s'inscrit dans le projet de territoire qui intègre la remise en culture d'espaces agricoles et favorise les actions d'adaptation au changement climatique au sein du territoire de la CARF

CONSIDERANT que ce projet permettra de réaliser des travaux de remise en état de terrains afin d'installer de nouveaux agriculteurs et de restaurer les berges de la Roya

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de mise à disposition des parcelles communales pour des travaux de remise en état à intervenir avec la CARF, convention annexée à la présente délibération

AUTORISER le Maire à signer ladite convention

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :